

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2025 - 4106 - 2024 B 00193 - 983 845 033 - 3DS

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS 3DS		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		251 CH DES GOURETTES		06370 MOUANS-SARTOUX			
SIRET		9 8 3 8 4 5 0 3 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *		014	8 460	016	2 712	5 748
	Immobilisations corporelles *	028	36 748	030	3 490	33 258	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 640	042		1 640	
	Total I (5)	044	46 848	048	6 202	40 646	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	309	062	309	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	2 091	070	2 091
			Autres* (3)	072	338	074	338
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	344	086	344		
	Charges constatées d'avance *	092	307	094	307		
	Total II	096	3 389	098	3 389		
	Total général (I + II)	110	50 237	112	6 202	44 036	
PASSIF					Exercice N NET		
					1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000				
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 ()	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	-9 722				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	-8 722				
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	253				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 ()	172					
	Comptes courants d'associés	173	52 504				
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	52 758				
Total général (I + II + III)					180	44 036	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 102 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 3DS		Néant ☐ *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217 }			214	14 737	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218		
	Production immobilisée*			222		
	Subventions d'exploitation reçues			224		
	Autres produits			226		
				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	14 737	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236	-309	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	6 297	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)			242	12 414	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	22	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	6 202	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 22 }			262			
Total des charges d'exploitation (II)				264	24 625	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-9 888
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 19 quinquies D) 348 }				300		
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	-166
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	-9 722
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	9 722	
Règlementations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44 octies A) 987				342	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A) 181 JEI (44 sexies A) 989						
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44 quinquies) 138						
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344						
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993						
BUD (44 sexdecies) 992						
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	166
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	9 888

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 3DS		Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412	8 460	414		416	8 460		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	32 455	444		446	32 455		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 293	474		476	4 293		
Immobilisations financières		480		482	1 640	484		486	1 640		
TOTAL		490		492	46 848	494		496	46 848		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	2 712	504		506	2 712		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2 076	534		536	2 076		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	1 414	564		566	1 414		
TOTAL		570		572	6 202	574		576	6 202		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si le cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 3DS						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860	9 888				
Total des déficits restant à reporter				870	9 888				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)			325		381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

3DS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 251 CH DES GOURETTES

06370 MOUANS-SARTOUX

983 845 033 RCS CANNES

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 06 JUIN 2025

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 9 721,83 €, de la manière suivante :

- d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à - 9 721.83 €

Au compte « Report à Nouveau »

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes pour les trois exercices précédents